



## Mariage prévu en Suisse

30.03.2022

### Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire: Demande en vue de mariage. Lors de la présentation aux guichets, les formulaires suivants 034A et 035 seront remis afin d'être impérativement complétés sur place (ces formulaires ne sont pas disponibles sur internet et ne sont pas remis par courrier)

034A – Demande en vue de mariage  
Un exemplaire commun pour les deux fiancés

035 – Déclaration relative aux conditions du mariage  
Un exemplaire pour la fiancée et 1 exemplaire pour le fiancé

#### Pour la personne de nationalité suisse:

- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

#### Pour la personne de nationalité étrangère :

- Extrait de l'acte de naissance (extras al actului de naștere), multilingue, original et copie.

- acte original relatif à l'état civil actuel:

- a) Certificat d'état civil (Declarație de starea civilă) daté de moins de 6 mois, émis par les services d'état civil du lieu de naissance indiquant l'état civil avant le mariage original et copie. L'état civil doit être défini par les termes: „célibataire“, „divorcé(e)“ ou « veuf(ve)“. Le certificat d'état civil doit être muni d'une Apostille conformément à la Convention de La Haye de 1961. L'Apostille est émise par la préfecture. Le certificat doit être accompagné par une traduction en une langue suisse munie aussi d'une Apostille émise par la chambre des notaires compétente. Original et copie
- b) Si vous êtes divorcé(e): 2 copies de la sentence / certificat de divorce délivré par le Tribunal avec la date de l'entrée en vigueur de la décision de divorce, ainsi que le sceau et la signature du président de l' Instance compétente. Le document de divorce doit être traduit en une langue suisse. Ce dernier et la traduction doivent être les deux munis d'une Apostille, du Tribunal et d'une chambre de notaires compétents, conformément à la Convention de La Haye de 1961.
- c) acte de dissolution du partenariat enregistré original avec mention de l'entrée en force
- d) Si vous êtes veuf(ve): Extrait de l'acte de décès (extras al actului de deces), multilingue, original et copie.

- certificat original relatif au domicile actuel/ Confirmation de résidence: carte d'identité (carte de identitate) avec indication de l'adresse, émise par le Ministère de l'Intérieur roumain ou attestation de résidence pour les ressortissants étrangers (certificat de înregistrare) délivré par l'autorité compétente pour les ressortissants étrangers. Original et copie

passeport ou carte d'identité valable

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

**Pour la personne domiciliée en Suisse:**

- copie du certificat relatif au domicile actuel en Suisse
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

**Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :**

Veillez consulter la fiche d'information inscription d'une naissance

**Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :**

- copie de l'acte de naissance
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

## Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

## Emoluments

Les émoluments pour cette procédure préparatoire se montent à: CHF 230

Vous devez payer à l'avance, au guichet du Centre consulaire régional Europe Sud-Est, les taxes suivantes: Emoluments pour la préparation du mariage : CHF 230.00 (contre-valeur en RON)

Veillez noter que les frais doivent être payés en espèces.

L'office d'état civil en Suisse perçoit d'autres taxes que vous payerez directement en Suisse.

## Informations supplémentaires

Apportez personnellement au Centre consulaire régional Europe Sud-Est. Vous nous trouvez à l'adresse suivante:

**Centre consulaire régional Europe Sud-Est  
Ambassade de Suisse en Roumanie  
Str. Grigore Alexandrescu 16-20  
010626 Bucarest**

Horaire guichet: 09:00-12:00 lundi - vendredi  
(sur rendez-vous téléphonique préalable ou par email)

Ambassade de Suisse en Roumanie  
Centre régional consulaire l'Europe du sud-est  
Strada Grigore Alexandrescu 16-20  
010626 Bucharest  
Téléphone: +40 21 206 16 00  
southeasterneurope@eda.admin.ch  
www.eda.admin.ch/bucarest

## **D'autres formalités en Suisse avant le mariage**

Les formulaires que vous avez remplis et les autres documents seront envoyés par le Centre consulaire régional Europe Sud-Est aux autorités suisses. Nous vous prions de prendre contact à temps avec l'office suisse d'état civil compétent (v. cidessous). **Important:** la procédure dure environ entre 2 mois et 5 mois, cela varie de Canton à Canton.

### **Citoyens suisses domiciliés en Suisse**

Nous vous prions de vous adresser à l'office d'état civil de votre commune de domicile.

### **Citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s en Roumanie**

Nous vous prions de vous adresser à l'office d'état civil de votre commune d'origine. Si vous ne voulez pas vous y marier, cet office vous délivrera un certificat de capacité matrimoniale à l'intention de l'office d'état civil où le mariage aura lieu.

## **Après le mariage en Suisse**

### **Citoyen(ne) roumain(e) domicilié(e)s en Suisse**

N'oubliez pas de faire enregistrer votre mariage en Suisse par les autorités roumaines. Pour des informations plus amples, nous vous prions de vous adresser à l'Ambassade de Roumanie à Berne.

### **Citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s en Roumanie**

Nous vous prions d'envoyer au Centre consulaire régional Europe Sud-Est une copie de votre certificat de mariage suisse.

## **Permis de séjour en Suisse**

Les étrangers qui souhaitent s'établir définitivement en Suisse ont besoin d'un permis de séjour. La demande en vue de l'obtention d'un tel permis doit être déposée à l'Office des migrations du canton concerné.